

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces de notre Président de la République hier soir, nous allons appliquer les mesures concernant les établissements scolaires, qui s'appliqueront à partir du 5 avril 2021 dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie de Covid-19.

Ces mesures prévoient :

- **A partir du 5 avril**, des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées
- **A partir du 12 avril**, **deux semaines de vacances scolaires** pour toutes les zones
- **A partir du 26 avril**, le **retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires**, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées
- **A partir du 3 mai**, le **retour en classe pour les collèges et lycées**, le cas échéant avec des jauge adaptées.

Aujourd'hui, avec l'ensemble de l'équipe éducative de vos enfants, nous avons travaillé pour définir une organisation et mettre en place des outils pour un plan de continuité pédagogique. Seulement nous attendons toujours, à cette heure, davantage d'informations officielles en provenance des services du Rectorat et de l'Education Nationale pour finaliser plusieurs points. Nous tenons cependant à être rassurant car cela ne concerne que quelques jours de classe avant un retour en présentiel comme l'indique le calendrier défini ci-dessus.

Dans la journée de demain, vendredi 2 avril, nous vous communiquerons davantage de précisions. Je reste à votre écoute, avec le secrétariat par mail : [notredame.saintpierre@orange.fr](mailto:notredame.saintpierre@orange.fr) ou par téléphone : 02.33.54.30.45.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration dans les prochains jours. Soyez assurés de notre dévouement dans l'accompagnement de vos enfants. Que notre foi dans le souffle de l'Esprit Saint en cette période de Pâques nous accompagne dans ce nouveau défi.

M. Picquenot